



Histoire de l'Association REALISE

De 1875 jusqu'à nos jours

*Un grand merci à Jacques LE PETIT pour
son savoir et la rédaction de cette belle
histoire !*

Sommaire

▶	La période 1875 - 1936	4
▶	La période 1936 - 1944	4
▶	La période 1944 - 1964	4
▶	La période 1964 - 1982	5
▶	La période 1982 - 1998	5
▶	La période 1998 - 2012	6
▶	La période actuelle	8



La période 1875- 1936

REALISE a débuté son activité en 1875 sous le nom de l'antique « **Société des Condamnés Libérés** » puis celui de « **Société de Patronage de l'Enfance Coupable et malheureuse et des Condamnés libérés** » en mars 1893 sous la Présidence d'Henri DEGLIN. Ensuite, elle est devenue la « **Société nancéienne de protection de l'enfance en danger moral** ».

La période 1936- 1944

En 1936, la Société devient le « **Comité Nancéien de la Protection de l'Enfance** ». De cette époque, restent uniquement comme archives quelques enquêtes sociales réalisées par des bénévoles. Ces « enquêteurs sociaux » ont donc contribué à la création du premier service de REALISE. Louis SADOUL (photo), magistrat nancéien, très préoccupé de la situation des mineurs en difficulté, souhaite créer un centre avec hébergement qui puisse accueillir les mineurs (21 ans). Il est élu Président, mais il décède en mars 1937. Deux mois plus tard, le Docteur Paul MEIGNANT entre au Bureau de l'Association et insufflera un dynamisme qui fera prendre une autre dimension à l'Association.

La période 1944-1964

Le 15 juin 1944, le Comité prend le nom « **d'Association Lorraine pour la Sauvegarde de L'Enfance et de l'Adolescence** » (ALSEA) et le Docteur MEIGNANT en devient le Premier Président. La situation de la France après cinq années de guerre est catastrophique et les enfants et adolescents sont au nombre de ceux qui ont le plus souffert. Sous l'impulsion du Docteur MEIGNANT, l'Association réalise un travail considérable pour créer un nombre important de structures d'hébergements et de services : les Centres Régionaux d'Observation (CRO) Louis SADOUL de Laxou et du Petit Sauvoy de Maxéville, le Centre Agricole de Tonnoy, le centre de la Haute Malgrange. Comment ne pas s'attarder également sur la création, en 1947, du Centre Educatif de Han sur Seille par Yvette WEISBECKER, alors jeune institutrice. Dans un ouvrage récemment publié¹, elle a raconté les difficultés de l'époque évoqué, et l'engouement pour une pédagogie nouvelle. Le Service d'Enquêtes Sociales Spécialisées réalise une activité importante depuis que le Juge des Enfants a été créé en 1945.

Pendant 20 ans, l'ALSEA va s'employer à développer et à diversifier ses structures, à s'adapter aux évolutions en innovant avec de nouvelles réponses éducatives, par exemple en initiant les services de milieu ouvert (dès 1955 à partir des CRO). L'Association régionale aura un rôle de pionnier en France comme d'autres Associations régionales, toutes se retrouvant au sein de l'UNAR, puis de l'AFSEA, devenue aujourd'hui la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

¹ Mémoire et engagement, des mauvais hivers 1940-1944 à l'éclatant printemps 1947-1957, Yvette Weisbecker, Paris, Editions Le Manuscrit, Essais et documents, 2012.



(CNAPE) dont REALISE est toujours adhérente.

L'ordonnance du **23 décembre 1958** sur la protection judiciaire de l'enfance en danger qui regroupe les multiples textes relatifs à l'enfance, et, le décret **du 7 janvier 1959** sur la protection sociale de l'enfance vont modifier substantiellement les pratiques en développant les services de milieu ouvert. Pour REALISE, concrètement c'est la création des services d'observation en milieu ouvert, de la Consultation d'Orientation Educative, du Service Social Spécialisé près le Tribunal des Enfants qui interviennent dans le champ judiciaire, et du Service d'Action Préventive qui met en œuvre des mesures administratives (ancêtres de l'Action Educative à Domicile d'aujourd'hui). Parallèlement à cette évolution, c'est la création de structures d'hébergement plus petites que les CRO et les centres éducatifs, qui ont vocation à accueillir les adolescents avec une perspective d'insertion professionnelle (Saint-Max, Villers les Nancy, Foyer des Amis de Han, avenue de Strasbourg à NANCY).

La période 1964-1982

Le Ministre de la Santé Publique, par arrêté du 22 janvier 1964 crée les CREAL, lesquels ont vocation à gérer les établissements régionaux. Les trois « Centres Régionaux d'Observation » de Laxou, Jarville et Rosières aux Salines passent sous gestion du CREAL de Lorraine le 19 novembre 1964. Une équipe technique, puis une école d'éducateurs suivra. Les autres établissements et services de l'ALSEA sont intégrés dans une nouvelle structure, le « **Comité Nancéien de Sauvegarde de l'Enfance**


et de l'Adolescence » créé en mai 1965. Le siège des deux Associations est situé au 14, rue Victor Hugo à NANCY.

Cette période est celle où l'Association se structure progressivement en Association professionnelle : création d'un siège social avec véritable fonction employeur, recrutement important de salariés, financements nombreux qui nécessitent une gestion consolidée des ressources financières et matérielles. De même, le développement de la professionnalisation et des écoles dans le champ de l'enfance handicapée ou inadaptée (3 sur NANCY en 1979 par exemple) et des diplômés (ES, EJE, etc.), les revendications professionnelles (Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966), la loi cadre de 1975 régissant le secteur social et médico-social marquent cette double décennie.

Les structures accueillant les enfants et adolescents se modifient : ainsi le CRO du Petit Sauvoy ferme et un établissement plus moderne est créé à Jarville ; le Centre Educatif et Professionnel de la Haute-Malgrange à Jarville se transforme en Centre Educatif Scolaire et Technique à Saint Nicolas de Port. La création du Service de Placement Familial Spécialisé témoigne du souci de spécialisation de l'accompagnement des mineurs en familles d'accueil, un petit internat d'accueil y est adossé.

La période 1982-1998

Suite au rapport de l'IGAS en 1982, les CREAL voient leurs missions évoluer et n'ont plus la possibilité de gérer les établissements à l'exception



des écoles d'éducateurs et de l'équipe technique régionale. Le 16 décembre 1982, le CNSEA prend, sur proposition de son nouveau Président Pierre AMADIEU, le nom de « **REALISE** » et simultanément le CREAL lui transfère la gestion des 3 Centres Régionaux d'Observation.

Les années 1980 sont marquées par les importantes lois relatives à la décentralisation (1983/1984/1986) qui vont modifier considérablement les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, et partant, les relations entre l'Association et les autorités de contrôle et de tarification : Conseil Général, Education Surveillée et D.D.A.S.S. Les nouvelles compétences du Conseil Général en matière de protection administrative modifient le paysage associatif : c'est ainsi que le service de l'ASP est transféré au département. Le pilotage de l'Aide Sociale à l'Enfance, principalement départemental, a pour conséquence des changements importants en Meurthe et Moselle et notamment dans l'Association : fermeture des Centres Régionaux d'Observation, suppression de la « triple habilitation² », fin de l'admission régionale des mineurs, création de MECS, d'un Institut de Rééducation, d'un SESSAD. La période 1986-2000 est celle d'évolutions importantes en lien avec les premiers schémas départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance en Meurthe et Moselle, avec la réorganisation des services du Conseil Général dédiés à l'enfance.

Encore souterrains mais commençant néanmoins à apparaître, d'autres changements se préparent. Leur thématique : la place et le rôle des parents dans la vie de l'enfant. Suite à la loi sur l'autorité parentale promulguée en 1970, et après le


rapport Bianco - Lamy, c'est un sujet qui commence à provoquer nombre de débats. Au cours des années suivantes, ils vont avoir un impact de plus en plus fort sur les formes d'intervention alors en usage dans les services de la Protection de l'Enfance.

La période 1998-2012

Si l'Association a longtemps eu une action prépondérante dans le champ de la protection de l'enfance en Meurthe et Moselle, la création d'un ITEP en 2008 et la confirmation du SESSAD sur le site de L'ESCALE à Jarville-La-Malgrange sont un tournant, puisque deux structures médico-sociales autonomes sont maintenant positionnées dans le secteur médico-social et gérées par l'Association.

La période 1998/2014 est marquée par plusieurs lois importantes : celle du 2 janvier 2002 **rénovant l'action sociale et médico-sociale (qui réforme la loi de 1975)**, celle du 4 mars 2002 **relative à l'autorité parentale**, celle de 2007 **réformant la protection de l'enfance qui désigne le Conseil Général comme pilote du dispositif, prévoit un cadre expérimental à des actions innovantes, affirme le principe de subsidiarité de la protection judiciaire par rapport à l'intervention administrative.**

En 2001, sur les bases du semi-internat de Tonnoy et du SIS de Varangéville est créé à titre expérimental un Dispositif d'Insertion Sociale en Milieu Ordinaire (DISMO) situé dans l'espace Sadoul à Laxou. En 2007, il prend le nom d'AJES (Accueil de



Jour Educatif et Scolaire). A cette période également, en gestion propre à l'association, est créé Espace Famille, un « point rencontre » pour permettre aux enfants et aux parents de se rencontrer en lieu neutre à la demande des Juges aux Affaires Matrimoniales ou des Juges pour Enfants.


Suite à un nouveau schéma départemental ASE/PJJ, et à une baisse des capacités de lits sur la Meurthe et Moselle, une restructuration importante des internats est envisagée : création de deux MECS en 2004 (Enfants et Ados), regroupant toutes les structures d'hébergement de REALISE : MECS Sadoul, CES de Han-sur-Seille, CES de Tonnoy, Structure d'Accueil et de Voisinage de Vandoeuvre. Toutes rejoignent la MECS Enfants. Quant aux Foyers de Saint-Max, de Tomblaine, de Villers-Lès-Nancy, de Nancy, ils forment la MECS Ados. La Maison d'Enfants du PFS est maintenue au sein du Dispositif PFS. Cette réorganisation est conjointe avec des changements d'implantation de structures : les groupes de la MECS quittent l'Espace Sadoul de Laxou pour s'implanter provisoirement dans plusieurs maisons individuelles ou structures dans l'agglomération nancéienne avant d'être rassemblés au domaine de l'Asnée à Villers-Lès-Nancy dans les locaux mis à disposition par le diocèse. Une résidence éducative composée de studios est construite à Pont-à-Mousson pour accueillir les adolescents ayant un projet d'autonomie. Un pôle studios pour les adolescents en voie d'autonomie est créé sur l'agglomération nancéienne.

La délinquance des mineurs devient un sujet de société, médiatisé, et des réponses nouvelles sont créées et mises en œuvre par l'Association : création d'un Centre Educatif Renforcé PASSAGE (2000) au Maroc pour les mineurs délinquants.

Quelques années plus tard, l'Association se porte candidate pour la création d'un Centre Educatif Fermé à Tonnoy dans les locaux de l'ancien Centre Educatif et Scolaire. Il est ouvert en 2004.

Concernant les services de milieu ouvert (Investigation, AEMO, Réparation Pénale), la période est propice à des changements importants. Le Service de Réparation Pénale est créé en 1998 pour mettre en œuvre une nouvelle mesure pénale dans le cadre de l'alternative aux poursuites. La même année, le Service d'Enquêtes Sociales (SES) rejoint le Service d'Investigation et d'Orientation Educative (SIOE) pour composer le Service d'Investigation avec maintien de deux prestations distinctes. Le service d'AEMO devient autonome. Les quatre services sont regroupés dans l'ancienne résidence de l'école d'éducateurs de Laxou jusqu'à leur déménagement en 2010 dans de nouveaux locaux, sis à Maxéville. Fin 2011, les SIOE et SES se regroupent pour former le Service d'Investigation Educative, qui met en œuvre une nouvelle et unique mesure d'investigation civile et pénale, la Mesure judiciaire d'investigation Educative(MJIE).

Au cours de cette dernière période, un autre paramètre est à l'œuvre et doit être pris en compte : celui formé par les directives concernant l'intérêt supérieur des enfants et par les dispositions relatives aux droits et devoirs des parents. Compte tenu des orientations qui sont données, le Conseil Départemental invite les associations à inventer des réponses susceptibles de pallier les besoins des mineurs et des familles. Ainsi sont créés le Dispositif Educatif Familial Intensif (2011) et le Service Habilité Educatif Renforcé Pour Adolescents (2012), deux services basés sur de fréquentes interventions pluridisciplinaires à domicile ; le SHERPA offrant même la possibilité d'un hébergement interne en



urgence et de courte durée. La prestation médiation familiale est expérimentée comme une action à part entière dans la mesure d'AEMO.

La période actuelle

A compter de l'année 2009, l'Association s'engage dans de multiples chantiers : locations, rénovations et acquisitions de bâtiments pour les établissements et services ; définition et mise en œuvre de nouvelles politiques en matière de gestion des ressources humaines, de gestion financière et administrative, de communication, de démarche qualité en lien avec les évaluations internes, de conformité avec les droits des usagers issus de la loi 2002-2 et l'obligation de personnalisation des prestations qu'elles soient dans le cadre de la protection sociale ou judiciaire.

En juillet 2012, à la demande du Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle, Michel DINET, l'Association REALISE est sollicitée pour créer un dispositif d'accueil des Mineurs Isolés Etrangers. En effet, face à l'arrivée importante de jeunes étrangers sans famille en France, REALISE innove en créant le DAMIER (Dispositif d'Accueil des Mineurs Etrangers de REALISE).

En 2014, l'Association nancéienne socio-judiciaire ANNE envisage un rapprochement et le développement d'un partenariat étroit avec l'association REALISE, lequel se conclut par un traité de fusion entre les deux Associations. Déjà très présente pour la prise en charge des mesures judiciaires civiles et pénales relevant de la protection

de l'enfance, REALISE intervient désormais auprès d'adultes.

Début 2016, deux dates marquent déjà l'année : au niveau national, le 14 mars 2016, jour où est promulguée la loi relative à la protection de l'enfance ; au niveau local le 29 mars 2016, jour où démarre le nouveau schéma départemental Enfance Famille. Ces nouvelles dispositions vont conduire l'Association à adapter son projet.

Le SPFS devient le SAPFR et amène l'association, pour la première fois, à être employeur d'assistants familiaux. Le DAMIER accueille jusqu'à 200 mineurs non accompagnés. Parallèlement, est créé un Service Jeunes Majeurs qui complète le dispositif précédent. En 2021, l'association obtient l'autorisation du Conseil Départemental 54 de créer une nouvelle MECS à FOUG, ainsi qu'un Service Educatif de Placement A Domicile (SEPAD) adossé à la MECS. Le SHERPA et l'AJES augmentent leur capacité d'intervention.

La mise en œuvre du Code de la Justice Pénale des Mineurs en 2021 amène le Service de Réparation Pénale à innover en expérimentant la médiation pénale pour mineurs. La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants vient compléter celles de 2007 et 2016.